Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2021)

Heft: 143: Parkinson und Störung der Riechfähigkeit = Parkinson et troubles olfactifs = Parkinson e disturbi dell'olfatto

Rubrik: Astuces pour le quotidien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assurances sociales : notre conseil

Photo : Valérie Jaquet

René Gossweiler, diplômé HES en travail social
Responsable Conseil et formation
043 277 20 61
rene.gossweiler@parkinson.ch

Je suis âgé de 55 ans et j'ai trois enfants en âge scolaire. Compte tenu de mes symptômes parkinsoniens, une incapacité partielle de travail m'a été attestée dans un premier temps. Mon incapacité de travail est désormais de 100 %. L'AI vient de m'attribuer une rente entière et l'obligation de mon employeur de continuer à me verser mon salaire prendra fin dans les prochaines semaines. À quoi dois-je prêter attention ?

La protection offerte par l'assurance-accidents professionnels et non professionnels prend fin avec la cessation de l'activité professionnelle ou à l'échéance de l'obligation de continuer à verser le salaire. Pour bénéficier d'une couverture en cas d'éventuels frais de traitement occasionnés par un accident, vous devez faire une demande d'assurance contre les accidents auprès de votre caisse d'assurance-maladie.

Lorsque vous cessez d'exercer une activité lucrative, il y a lieu de se demander si vous devez verser des cotisations à l'AVS en tant que non-actif. Si vous êtes marié à une personne qui exerce une activité professionnelle, en règle générale son assurance vous couvre. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous inscrire à l'AVS en tant que non-actif. Si vous avez perçu des allocations familiales, celles-ci sont abrogées. Cependant, la mère de vos enfants, si elle a un emploi contractuel, peut alors refaire une demande d'allocations familiales.

En sus de la rente de l'AI, vous percevrez des rentes pour enfant de l'AI et de la caisse de pension. Selon la manière dont vous êtes assuré, les prestations versées au titre de la rente peuvent dépasser 90 % de votre ancien salaire. Dans un tel cas, la caisse de pension vérifiera s'il y a surindemnisation et réduira les prestations si le revenu est trop élevé. Vous n'avez rien à faire, la caisse de pension vous contactera si nécessaire.

Si vous avez souscrit une assurance-vie dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a), il vaut la peine de vérifier dans les conditions générales (CG) quelles sont les prestations assurées. Il est possible que vous ayez droit à une exonération du paiement des primes.

Les réponses qui précèdent sont des généralités. Nous pourrions aborder votre question avec plus de précision dans le cadre d'un entretien personnel – proposé gratuitement par Parkinson Suisse.

René Gossweiler

Bandes antidérapantes pour la douche et le bain

Sous la douche ou dans la baignoire, on a tôt fait de déraper. Pour assurer un soutien optimal, il est judicieux de recourir aux bandes antidérapantes en complément des poignées. Collées au fond de la baignoire ou sur le sol de la douche, ces bandes préviennent les chutes. Elles peuvent aussi être retirées sans difficulté.

Chaque paquet contient 20 bandes de 1,9 x 21,6 cm.

Brochure *Manger, déglutir et s'exprimer*

Ce guide fournit aux parkinsonien(ne)s des conseils pour s'alimenter de manière équilibrée et variée, complétés par des recettes. Il aborde également des thèmes spécifiques à la maladie de Parkinson tels que les troubles de la déglutition et de l'élocution.

2013, Parkinson Suisse, 132 pages

Disponibles auprès de Parkinson Suisse
043 277 20 77, info@parkinson.ch, www.parkinson.ch